

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2019

ARTICLES LOI ÉQUILIBRE RELATIONS COMMERCIALES SECTEUR AGRICOLE
ALIMENTATION SAINÉ - (N° 1786)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE106

présenté par
Mme Bessot Ballot, rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« des aires délimitées »,

les mots :

« de l'aire délimitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur dans le titre de la loi n° 57-1286 du 20 décembre 1957.